

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)
UFI : VFFC-605M-R00J-8P5V
Code du produit : 4140

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Préparation

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pro Part International
Molenakker 3
5953 TW Reuver - Nederland
T +31 (0) 77 476 2204
info@propart-international.com - www.propart-international.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer les aérosols.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501 - Éliminer Le contenu et le récipient, dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Mélange de substances énumérées les unes après les autres avec des ajouts non dangereux

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	25 – 50	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	25 – 50	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-01-8 (N° REACH) 01-2119474691-32	20 – 25	Flam. Gas 1, H220
ISOBUTANE (CONTAINS <0,1% BUTADIENE (203-450-8))	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27	12,5 – 20	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincez les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Mettre la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée supplémentaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Coordonner l'équipement de lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion dégagement de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Respirateur agréé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Précautions à prendre pour la manipulation. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail. Préparez des respirateurs.

Conditions de stockage : Les dispositions gouvernementales concernant le stockage des emballages de gaz comprimé doivent être respectées.

Chaleur et sources d'ignition : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Informations sur le stockage en commun : Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Lieu de stockage : Gardez les réservoirs bien fermés. Catégorie 2B.

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	500 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOEL STEL	1000 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	400 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TRGS 903	Valeurs limites biologiques (BGW) 650 mg/m ³ , 250 ppm

Propane (74-98-6)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA [ppm]	1000 ppm

Butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) (106-97-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL STEL	2370 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	980 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAC-C (OEL C)	3800 mg/m ³ Court terme ppm: 1000
MAC-C (OEL C) [ppm]	800 ppm Long terme (mg/m ³) : 1900

ISOBUTANE (CONTAINS <0,1% BUTADIENE (203-450-8)) (75-28-5)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL STEL	2370 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	980 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Méthode de monitoring	
Méthode de monitoring	La base de l'information est les données qui étaient valides lors de la compilation.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Eviter le contact avec les aliments et les boissons. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols. Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange chimique. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance et à la préparation. Choisissez le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des degrés de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent à: Acétone : 480 min, Acétates de butyle : 60 min, Acétate d'éthyle : 170 min, Xylènes : 42 min. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas d'exposition brève ou faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. Filtre A2/P3

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gazeux
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Fruitée.
Seuil olfactif	: Pas assez.
pH	: Pas assez.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse relative d'évaporation (eau=1)	: Pas utilisable.
Point de fusion	: Pas assez.
Point de congélation	: Pas assez.
Point d'ébullition	: Non utilisable en raison de l'aérosol
Point d'éclair	: Non utilisable en raison de l'aérosol
Température d'auto-inflammation	: 365 °C (689 °F)
Température de décomposition	: Pas assez.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas utilisable.

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: 3500 hPa (2625,2 mm Hg) @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas assez.
Densité relative	: Pas assez.
Densité	: 0,6 g/m ³ (5 lbs/gal) @ 20 °C (68 °F)
Solubilité	: Pas / faible. Solvant organique:99,5 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas assez.
Viscosité, cinématique	: Pas assez.
Viscosité, dynamique	: Pas assez.
Propriétés explosives	: Pas assez.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 12 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 604,1 g/l (EG)
Autres propriétés	: Contenu solide: 0,5%.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Aucune dégradation lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (cutanée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 25 mg/l (6h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas assez.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Pas assez.

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Viscosité, cinématique	Pas assez.
------------------------	------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

CL50 - Poisson [1]	9640 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	9714 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau), 24h)

12.2. Persistance et dégradabilité

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Pas assez.
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Mobilité dans le sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles
Classe de danger pour l'eau 1 (D, auto-classification)	petit danger pour l'eau
Indications complémentaires	Ne pas rejeter non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les eaux usées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB
-------------------------------	---

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas refouler à l'égout.




Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 12 01 13 - déchets de soudure
15 01 04 - emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
Description document de transport		
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
2.1	2.1	2.1
		
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas utilisable.		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Avertissement concernant les aérosols.

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

Code de restriction en tunnels (ADR) : D

Transport maritime

N° FS (Feu) : F-D

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° FS (Déversement) : S-U
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22
Tri (IMDG) : SG69

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	Propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol ; Propane ; Butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) ; ISOBUTANE (CONTAINS <0,1% BUTADIENE (203-450-8))	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 604,1 g/l (EG)

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : P3a :Aérosol inflammable. E2: Dangereux pour le milieu aquatique.

15.1.2. Directives nationales

Quantité seuil (tonnes) pour les applications des exigences relatives aux dispositifs à bas seuil: 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives aux dispositifs à seuil élevé: 500 t

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

AIR SENSATION - CRANBERRY (600 ml)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
COV	Composés organiques volatiles
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

Autres informations : DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.